



Enfant avec un " sans papier"

Par **gaelle63**, le **12/01/2015** à **09:39**

Bonjour, j'ai un enfant de 4 ans, je suis séparée de son papa depuis c'est 18 mois. C'est grâce à son fils que son père a eu une carte de résident d'un an car avant il n'avait pas de papier. Au début il s'occupait de notre fils et me demandais sans cesse des justificatifs que je faisais car il s'en occupait il me donnait même une pension alimentaire, depuis qu'il a eu un appartement à son nom car avant il était dans un foyer il ne me donne plus d'argent (ce qui me gêne pas) mais surtout il ne s'occupe plus de notre fils, je me dit que maintenant qu'il a un travail et un appartement il n'a plus besoin de son fils pour les démarches de renouvellement de sa carte de résident. Ma question est la suivante puis-je faire quelque chose car il a servi de notre enfant pour "passeport" ha oui il n'y a aucun jugement.
Par avance merci

Par **alterego**, le **12/01/2015** à **10:24**

Bonjour,

Cette situation est tellement courante. Vous et votre enfant n'avez été que des objets, le "pass" pour obtenir une carte de résident.

Servi de son fils oui, mais surtout de vous et, si besoin est, il le fera ou au moins essaiera.

Cordialement

Par **aguesseau**, le **12/01/2015** à **11:05**

bjr,

vous pouvez informer la préfecture que le père de votre enfant ne participe plus à l'entretien et à l'éducation de son enfant.

et refusez de lui donner les documents qu'il demande.

malheureusement on ne peut rien contre la naïveté.

cdt